

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 40 (1969)

Heft: 4

Rubrik: L'assemblée générale de l'ADIJ aura lieu le 3 mai 1969 à La Neuveville

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PJ4

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XL^e ANNÉE

Paraît une fois par mois

N^o 4 Avril 1969

SOMMAIRE

L'assemblée générale de l'ADIJ aura lieu le 3 mai 1969 à La Neuveville — Procès-verbal de l'assemblée générale du 4 mai 1968, à Tramelan — Rapport d'activité 1968 — Comptes 1968
Une analyse suisse du « défi américain » — L'élimination des ordures — Chronique économique

L'assemblée générale de l'ADIJ aura lieu le 3 mai 1969 à La Neuveville

L'Association pour la défense des intérêts du Jura tiendra son assemblée générale le 3 mai 1969 à La Neuveville. Ce sera l'occasion de faire une fois de plus le point après une année d'intense activité et de dresser la liste des problèmes qui constitueront les grands sujets de préoccupation de notre association en 1969-1970. Comme de coutume, le comité de l'ADIJ a consacré, le 9 avril à Bienne, une importante séance préparatoire à ces assises annuelles.

Dans les commissions

Après avoir enregistré l'adhésion d'une série de nouveaux membres, le comité a approuvé les mutations suivantes intervenant dans les commissions : démission de M. Henri Liechti, de Porrentruy, et du Dr Charles Krähenbühl, de Saint-Imier, président et membre de la Commission scientifique ; nomination de M. Rodolphe Baumann, architecte-urbaniste, comme membre de la Commission d'aménagement ; démission de M. W. Schild, président de la Commission forestière ; nomination de Mme Willy Jeanneret, de Tramelan, de Mlles Pierrette Uuilleumier, de Tavannes, Erica Fischbacher, de Moutier, et Madeleine Koller, de Delémont, à la Commission sociale.

Subventions

Le comité de l'ADIJ a ensuite voté diverses subventions pour la Course de côte Saint-Ursanne - Les Rangiers, le Rallye de l'Association romande des troupes motorisées, la Commission d'éducation civique européenne, l'Association des consommatrices romandes, le Marché-Concours de Saignelégier et le Concours hippique national de Tramelan. Un subside de 2000 fr. a été alloué à la commune de Tavannes pour la restauration de son Hôtel de Ville et un crédit de 500 fr. à un groupe d'élèves de l'École normale d'instituteurs de Porrentruy qui, sous la direction de M. Jean-Claude Bouvier, Dr ès sciences, va entreprendre des recherches sur les rongeurs du Jura.

Rapport d'activité

Les membres du comité ont examiné le copieux rapport d'activité 1968-1969, qui est publié dans ce numéro des « Intérêts du Jura ». Ce rapport reflète bien les multiples activités des organes dirigeants de l'association et des diverses commissions.

Parmi les principaux sujets qui ont retenu l'attention du comité, citons tout d'abord le transfert du BLS à la Confédération. L'ADIJ y est favorable, mais sans attendre qu'il se réalise, notre association interviendra pour obtenir la suppression de la surtaxe perçue dans le tunnel Moutier-Granges, suppression qui raccourcirait de 10 km/tarif le trajet entre le Jura et Bienne. Dans le domaine ferroviaire toujours, l'ADIJ a tout lieu de se déclarer satisfaite du nouvel horaire qui entrera en vigueur le 1^{er} juin prochain, car il tient compte de ses revendications essentielles.

A propos de la « Transjurane »

L'ADIJ avait projeté de se livrer à une enquête approfondie en vue de définir le tracé le plus approprié d'une autoroute « Transjurane ». Mais les Chambres fédérales ayant approuvé la motion de M. Simon Kohler, conseiller national, qui demandait l'intégration au réseau des routes nationales de cette « Transjurane », une telle enquête devient superflue — elle aurait d'ailleurs coûté fort cher. En effet, c'est la Confédération qui choisira le tracé de cette artère routière à grand trafic devant relier, très vraisemblablement, l'Ajoie au grand « nœud » autoroutier d'Oensingen, en passant par Delémont et Moutier. Avec l'aménagement de la route du Taubenloch et une « Transjurane » donnant accès au Plateau, la situation sera grandement améliorée dans le Jura sur le plan routier. Un gros point noir subsistera toutefois : l'insuffisance de la liaison Moutier - Tavannes - Sonceboz. Aussi ce problème devra-t-il être lui aussi résolu dans un avenir pas trop éloigné.

Parmi les grands problèmes ayant retenu l'attention de l'ADIJ, citons aussi, bien sûr, l'aménagement du territoire. Dans ce domaine, le rôle de notre association, comme le relève le rapport d'activité publié dans ce numéro, consiste essentiellement à orienter, à stimuler, à provoquer la création d'associations de communes et à leur faciliter la tâche, mais l'ADIJ ne peut pas être l'organe de réalisation.

Comptes 1968

Après avoir débattu ces questions, le comité de l'ADIJ a approuvé les comptes 1968, qui bouclent avec un excédent de dépenses de plus de 10 000 fr. Quant au budget 1969, il prévoit lui aussi un déficit de l'ordre de 14 000 fr. Malgré cette situation financière préoccupante, le comité a renoncé à proposer l'augmentation des cotisations et du prix d'abonnement à la revue « Les Intérêts du Jura » pour 1969 et 1970, mais le problème devra sans doute être revu pour 1971.

Le comité a enfin fixé l'ordre du jour de l'assemblée générale du 3 mai 1969, que nous publions ci-après, et a élaboré le programme d'activité 1969-1970, dont le président donnera connaissance à La Neuveville.

Un important crédit voté pour une enquête dans le Clos-du-Doubs

Enfin, M. René Steiner s'est félicité de la récente décision du Fonds national de la recherche scientifique, qui a accordé un crédit de quelque 600 000 fr. au CRAR (Centre de recherches en anthropologie régionale de Genève) pour mener une enquête multidisciplinaire concernant l'aménagement dans la vallée du Doubs. Il convient de rappeler que c'est l'ADIJ qui, avec l'Etat de Berne, a financé l'élaboration du programme de recherches du CRAR. Ces travaux ont coûté quelque 40 000 fr. et la Commission d'aménagement de l'ADIJ, présidée par M. Marcel Favre, y a collaboré de manière très active. Ajoutons qu'en plus de l'importante contribution du Fonds national de la recherche scientifique, deux grandes fabriques de produits chimiques financeront les recherches d'ordre médical qui seront menées dans le cadre de cette vaste enquête sur le Clos-du-Doubs

ADIJ

Programme de l'assemblée générale de l'ADIJ le 3 mai 1969 à La Neuveville

10 h. 30 Séance administrative au Cinéma du Musée, avec l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture par le président.
2. Procès-verbal de l'assemblée du 4 mai 1968 à Tramelan.
3. Rapport d'activité 1968.
4. Comptes 1968.
5. Budget et cotisations 1969.
6. Elections complémentaires du comité.
7. Nomination d'un vérificateur des comptes.
8. Programme d'activité (les membres qui désirent faire des propositions sont priés de les communiquer par écrit au président jusqu'au 25 avril 1969).
9. Divers et imprévu.

11 h. 45 Exposé de M. André Denis, professeur, Porrentruy : « Démographie et aménagement du territoire ».

12 h. 30 Réception par la Municipalité à la Cave de Berne (Maison de Bellelay).

13 h. 15 Banquet à l'Hostellerie Jean-Jacques Rousseau.

14 h. 45 Visite du Musée et de la salle de la Bourgeoisie à l'Hôtel de Ville.

N. B. Le train 210 Zurich - Genève, départ de Bienne à 10 h. 15, s'arrêtera exceptionnellement à La Neuveville le 3 mai. Les personnes venant du Jura voudront bien changer de train à Bienne.